

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 397.800 euros
52, Quai Rambaud – 69002 LYON
432 681 427 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES (Posées en application de l'article L. 225-108 du Code de commerce)

La société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING – SBT (ci-après la « Société ») a reçu des questions écrites d'un seul actionnaire en amont de l'Assemblée Générale.

Les réponses à ces questions écrites apportées dans le présent document sont mises à disposition sur le site internet de la Société pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance.

La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses. Il n'en sera pas donné lecture exhaustive durant l'Assemblée générale.

Questions posées par un actionnaire individuel

1) Vous évoquez un bond de l'activité depuis le début d'année et nous sommes début juin, pourriez-vous me donner le niveau de ce rebond avec un taux de croissance chiffré ?

A la fin avril 2021, notre chiffre d'affaires du groupe SBT est en croissance de 16% par rapport à pareille époque l'an passé.

2) En 2020 un mécanisme de rémunération de Humanco a été mis en place (1121800 euros). A priori il n'y a pas de montant variable au titre de 2020. Je comprends que les prestations des dirigeants et de quelques cadres du groupe SBT sont dorénavant facturées par Humanco à SBT maison-mère, Happyneuron et FPB. du coup, je m'attendais à une baisse sensible des montants constatés en charges de personnel, il n'en est rien tant au niveau consolidé que social. Pourriez-vous me détailler ce mécanisme et m'expliquer les montants en jeu ?

En 2020, trois contrats de prestations de services ont été mis en place entre, d'une part, la société HuManCo et, d'autre part, chacune des sociétés SBT, FPB² et HAPPYNEURON.

La mise en place de ces contrats a permis une rationalisation opérationnelle consistant à mettre à la disposition du Groupe SBT des compétences et ressources managériales et opérationnelles de haut niveau rassemblées et coordonnées au niveau de la société HuManCo dont les principaux managers sont devenus co-gérants associés en lieu et place de la dispersion actuelle de ses ressources et compétences au niveau de SBT et de ses diverses filiales où ces principaux managers intervenaient comme salariés ou consultants. L'objectif de cette rationalisation opérationnelle étant bien entendu d'accroître la rentabilité du groupe SBT.

Du point de vue financier, la mise en place de ces 3 contrats n'entraîne pas d'économie pour les trois sociétés concernées, mais le coût total pour le groupe SBT du fait de cette mise en place reste globalement neutre comparé à la situation passée.

Les charges de personnel du groupe SBT sont toutefois restées sensiblement les mêmes en 2020 qu'en 2019 en raison principalement:

- des augmentations de salaires de l'ordre de 250K€ annuel aux salariés du groupe SBT déjà présents en 2019 et toujours présents actuellement ;
- du recrutement d'une petite dizaine de nouveaux managers courant de l'année 2020 pour un coût total sur l'année de l'ordre de 880K€
- du coût associé au départ de certains salariés au cours de l'année 2020 de l'ordre de 100K€ mais qui générera à terme des économies.

3) Les sommes prélevées sur Happyneuron et FPB sont-elles intégrées dans les résultats d'exploitation présentés société par société (par exemple Happyneuron : 411376 euros mais 624000 avant prélèvement de Humanco ?)

Oui, bien sûr. Les résultats d'exploitation présentés société par société sont nets des honoraires versés à la société Humanco (ces honoraires sont classés dans le compte de résultat consolidé en "Charges Externes / Rémunération d'intermédiaires et honoraires").

4) Au niveau de l'activité 2020 du groupe SBT:

* au vu de la situation d'Air France, je comprends l'arrêt du contrat, de même que le renouvellement du contrat EMLyon. Mais, en ces temps de confinement et de télétravail généralisé, n'était-il pas possible d'obtenir de nombreuses autres références?

Nos clients (comme Air France) ont été fortement impactés par la crise sanitaire au cours de l'année 2020. Ce fut également le cas de nombreux clients potentiels. Cette situation inédite et extrêmement difficile a limité nos possibilités d'obtenir de nombreuses autres références et ce, en dépit de nos efforts et de ceux de nos équipes.

* au niveau de chaque filiale, SBT maison-mère a relativement "peu" prélevé de refacturation en 2020 (d'où le faible chiffre d'affaires), la situation redeviendra-t-elle "normale" en 2021 ou bien Humanco prélèvera "en priorité"?

Le chiffre d'affaires de la Société étant principalement constitué de CA partagés (c'est-à-dire que SBT facture le client mais la mission est réalisée par l'entité détenant le savoir-faire et donc le CA final est reversé par SBT à cette entité) et de la facturation des prestations de

services rendues par la Société à ses filiales, le chiffre d'affaires de la Société a, en conséquence, été moins important qu'en 2019 du fait de la conjoncture et des difficultés liées à l'année 2020.

La situation devrait redevenir à la normale en 2021 pour ce qui concerne les prestations de services rendues par la Société à ses filiales mais la situation sera différente en ce qui concerne la partie du chiffre d'affaires partagé car il est actuellement envisagé, une fois la fusion réalisée, que la facturation des clients se fasse directement par la société absorbante FPB² et plus par SBT.

* je constate une très faible année pour Twin Corp (division par plus de 2 du CA). Y a-t-il un fort rebond prévu en 2021 ?

Cette année 2020 a été effectivement difficile pour la société Twin Corp et nous ne prévoyons pas à ce stade de rebond d'activité en 2021. Nous espérons que l'activité Twin Corp, qui sera absorbée par la société absorbante FPB², connaîtra un rebond en 2022 et nous nous y attelons.

* l'année 2020 a été difficile pour les salariés de SBT, ceci explique-t-il la mise en place de primes à hauteur de 440.000 euros au titre de 2020? de leur côté, les actionnaires de SBT ont subi une baisse de 25% de la valeur du titre ainsi qu'une absence quasi totale de liquidité. Que compte faire le directoire de SBT pour améliorer leur situation, en tout cas ne pas les oublier ??

Les primes ont été provisionnées dans les comptes clos du groupe SBT au 31 décembre 2020 et concernent la performance des salariés du groupe SBT sur l'année 2019. Toutefois, aucune prime n'a été versée sur l'année 2020 en raison de l'épidémie. Elles sont versées de manière progressive sur l'année 2021.

Nous tenons à souligner qu'au cours de l'année 2020 marquée par l'épidémie du Covid-19, les salariés se sont extrêmement impliqués et ont montré qu'ils étaient capables de conserver leur motivation et leur professionnalisme en dépit de ces circonstances inédites, imprévisibles et compliquées.

Le Directoire tient à rappeler qu'il n'oublie pas les actionnaires de la Société mais que cette année a été compliquée et difficile pour tout le monde. Il souligne également que grâce au travail de toutes les équipes du groupe SBT, le groupe a constaté en ce début d'année 2021 un bond d'activité bien supérieur à nos prévisions budgétaires. Ce constat laisse augurer de belles perspectives de croissance pour cette année 2021.

Le Directoire